



Extrait du registre des délibérations du

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 21 février 2006

**PRESIDENT** : Monsieur Etienne PINTE

**Sont présents :**

Mme Michèle BROSSARD, M. Daniel MERTIAN de MULLER, M. Jean-Jacques LASSERRE, Mme Monique LE SAINT, M. Patrick CONFETTI, M. Jean-François PEUMERY, M. Philippe LAVAUD, M. Olivier LEBRUN (pouvoir de M. Pierre LESTRADE), M. Hervé HOCQUARD, M. Alain RUBY, M. Georges DUTRUC-ROSSET, M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Jean-Claude BOSONNET, Mme Dominique CONORT, M. Marc BODIN, M. Alain DELLAC, M. Bertrand DEVIENNE, M. Philippe LEQUAIN, M. Jean-Philippe BARRET, M. Alain-Michel LAMBERT, Mme Gaétane DESJARDINS, M. Jean Martel PICUT, M. Claude BANCILHON, M. Thierry LEGIRET (pouvoir de M. PANCHER), M. Alain FONTAINE (pouvoir de M. Gérard MEZZADRI), M. Jean-Michel ISSAKIDIS.

**Absent(s) excusé(s)**

M. Gilles PANCHER pouvoir à M. Thierry LEGIRET  
M. Gérard MEZZADRI pouvoir à M. Alain FONTAINE  
M. Pierre LESTRADE pouvoir à M. Olivier LEBRUN

Secrétaire de séance M. Philippe LAVAUD

Date de convocation : 15 février 2006

Date d'affichage de la convocation : 15 février 2006

Nombre de conseillers en exercice : 30

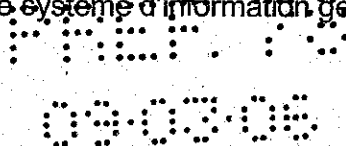
Nombre de membres présents : 27

**N° de l'ordre du jour :**

**2006.02.05 - Numérisation des données du plan cadastral. Convention de partenariat, avenants aux conventions de Versailles et de Toussus le Nobles et convention avec les directions générales des impôts des Yvelines et de l'Essonne**

- M. MERTIAN DE MULLER, rapporteur donne lecture de la délibération.

La communauté de communes du Grand Parc et la ville de Versailles ont constitué un groupement de commandes formalisant leur collaboration sur le projet de mise en œuvre d'un outil de gestion du territoire : le système d'information géographique (SIG).



Cet outil permet de représenter l'ensemble d'un territoire et les données s'y rapportant sous forme de cartes et d'analyser tout événement qui s'y produit. Sa mise en place a pour but de faciliter les études et les prises de décision, d'éditer des cartes, de connaître précisément l'état des lieux pour éclairer en temps réel les réflexions, de modéliser des phénomènes, de doter les décideurs d'un outil d'aide à la décision pour la gestion des territoires. Les enjeux majeurs auxquels nous avons à faire face aujourd'hui (environnement, démographie, santé publique...) ont tous un lien étroit avec la géographie : 85 % des données ont une référence de type spatiale (adresse, nom de ville, code postal, etc.). Les représenter sous forme de cartes améliore considérablement leur lisibilité. La cartographie permet de révéler des informations que les chiffres seuls ne laissent pas apparaître.

La numérisation des cadastres des villes formant la Communauté de communes du Grand Parc est une étape fondamentale et indispensable du projet afin de constituer le fond cartographique de référence commun. L'opération consiste à transformer les plans papiers issus de la Direction Générale des Impôts en un format informatique directement intégrable dans un système d'information géographique. Le résultat permettra de consulter et d'interroger le plan graphique ainsi que la matrice cadastrale à partir de moyen informatique. Au cours de la réunion du 7 juillet 2005, le comité de pilotage du groupe de projet SIG a validé le lancement de la procédure de numérisation du cadastre

L'opération est financée par la Communauté de communes du Grand Parc pour un montant total de 4 854,60 € HT.

Afin de partager les coûts, la Ville de Versailles, coordinatrice du projet, a recherché des partenaires possédant le même intérêt à disposer d'un fond cadastral numérisé. Cette démarche a ainsi permis de bénéficier d'un financement de la part de Electricité et Gaz de France, du Syndicat des Eaux d'Île de France et le Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement de la Vallée de la Bièvre. Une convention générale de partenariat est alors nécessaire pour fixer la participation de chacun.

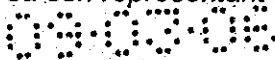
Par ailleurs, les villes de Versailles et de Toussus le Noble sont déjà liées par une convention avec la Direction Générale des Impôts portant sur la numérisation du cadastre Versailles. Il est donc nécessaire de faire un avenant afin d'y intégrer ces nouveaux partenaires pour permettre un accès mutuel aux données et à leurs mises à jour.

Enfin, pour les villes de Buc, Fontenay-le-Fleury, Jouy-en-Josas, Rocquencourt, Saint-Cyr-l'École, Viroflay, Les Loges en Josas, Bièvres la signature de conventions avec les directions générales des impôts des Yvelines et de l'Essonne sont nécessaires à l'opération.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Le Conseil Communautaire,

1. décide de conclure une convention avec les communes de Buc, Fontenay-le-Fleury, Jouy-en-Josas, Rocquencourt, Saint-Cyr-l'École, Viroflay, Les Loges en Josas, Bièvres et Versailles, portant sur un partenariat de financement avec EDF – GDF le SEDIF et le SIAVB pour la numérisation du cadastre ;
2. donne pouvoir à Monsieur le président ou à son représentant pour signer ladite convention et tout document s'y rapportant ;
3. décide de conclure une convention avec les Directions générales des impôts des Yvelines et de l'Essonne;
4. donne pouvoir à Monsieur le président ou à son représentant pour signer ladite convention et tout document s'y rapportant;
5. approuve les termes de l'avenant à la convention de numérisation du plan cadastral passé entre la Ville de Versailles et la Direction générale des impôts des Yvelines en vue d'élargir les partenaires à cette convention ;
6. autorise Monsieur le président ou son représentant à signer le dit avenant.



7. *approuve les termes de l'avenant à la convention de numérisation du plan cadastral passé entre la Ville de Toussus le Noble et la Direction générale des impôts des Yvelines en vue d'élargir les partenaires à cette convention ;*
8. *autorise Monsieur le président ou son représentant à signer le dit avenant.*

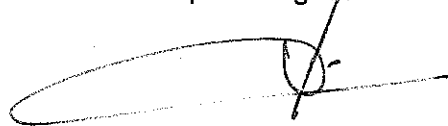
Monsieur le Président soumet la délibération au vote du conseil communautaire.

Nombre de votants : 27

Suffrages exprimés : 30 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour le Président,  
Et par délégation



**Pascal GUÉANT**  
Directeur général des services

PRÉF. 79  
09-03-08